

MAITRE D'OUVRAGE

Mairie de Lignan sur Orb
Hôtel de ville – Rue Raymond Cau
34490 LIGNAN SUR ORB

CONSTRUCTION DE SALLES ASSOCIATIVES

PHASE DCE
CCTP - Lot 06 – Cloisons – Doublages – Faux plafonds

ARCHITECTE MANDATAIRE

CoO Architecte
9 rue Anterrieu
34070 Montpellier
Tél. 04 67 68 19 63
Mail : laurent@cooarchitectes.com

MAITRISE D'ŒUVRE

Economie	Structure	Fluides / Electricité
Marc CUSY – Economie de la Construction 20 rue des Fours 34750 Villeneuve les Maguelone Tél. 04 67 83 65 23 Mail : virginie@cusyeconomiste.fr	André VERDIER 16 bis Rue des mazes 34000 Montpellier Tél. 04 67 57 07 30 Mail : bet.verdier@wanadoo.fr	ICO FLUIDES 1950 Av Maréchal Juin Le Polygone Bat B 30900 Nîmes Tél : 09 81 62 49 75 Email:bet@icofluides.com

Mars 2018

C.C.T.P. – LOT 06 – CLOISONS - DOUBLAGE – FAUX PLAFONDS

SOMMAIRE

CHAPITRE 00 – GENERALITES	2
00.1 Consistance des travaux	2
00.2 Conditions générales applicables aux travaux	2
00.201 Travaux à la charge de l'entreprise	2
00.202 Coordination avec les autres corps d'état	2
00.303 Documents techniques généraux	3
00.304 Qualité des matériaux	3
00.305 Prescriptions de mise en oeuvre	4
00.306 Agréments	4
CHAPITRE 01 – CONTRE-CLOISONS	5
01.1 Contre-cloisons plâtre acoustiques	5
01.2 Contre-cloisons ciment	5
01.3 Contre-cloisons plâtre	6
CHAPITRE 02 – CLOISONS	7
02.1 Cloisons en plaques de plâtre locaux humides	7
02.2 Cloisons en plaques de plâtre	7
CHAPITRE 03 - PLAFONDS	8
03.0 Généralités	8
03.1 Plafond plaques de plâtre	8
03.2 Plafond plaques de plâtre coupe feu 1 h	8
03.3 Baffle acoustique	8
03.4 Trappe de visite	9
03.5 Habillages divers	9
CHAPITRE 04 – OUVRAGES DIVERS	10
04.1 Pose des huisseries de portes	10
04.2 Joint acrylique	10
04.3 Habillage des descentes de chute	10
04.4 Soffite	10

CHAPITRE 00 – GENERALITES

00.1 CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux de plâtrerie faisant l'objet du présent C.C.T.P. comprennent, énumérés non limitativement :

- l'implantation des cloisons
- les cloisons en plaques de plâtre ou plaques de ciment
- les contre cloisons de façade
- la fourniture et la pose des faux plafonds équipant les locaux du bâtiment projeté y compris ouvrages annexes tels que suspentes, calfeutrements, exécution de parois verticales destinées à obturer les vides apparents entre faux plafonds et planchers, trappes d'accès.
- la pose des huisseries et bâtis
- les ouvrages divers
- les nettoyages de chantier afférents aux dits travaux

Ces ouvrages seront exécutés suivant les prescriptions et dimensions du présent C.C.T.P., ainsi que de la série des plans du dossier. Ils comprennent tous ouvrages annexes et prestations nécessaires au complet et parfait achèvement des travaux qui seront exécutés suivant les Règles de l'Art.

00.2 CONDITIONS GENERALES APPLICABLES AUX TRAVAUX

00.201 Travaux à la charge de l'entreprise

La proposition de l'entrepreneur s'entend compris pendant toute la durée du chantier :

- 1) La réfection des ouvrages défectueux constatés soit en cours d'exécution, soit à la réception.
- 2) La mise hors chantier immédiate des matériaux ou éléments préfabriqués défectueux ou refusés par le Maître d'Oeuvre.
- 3) Les sujétions dues à la présence d'autres corps d'état sur le chantier.
- 4) La protection des arêtes et saillies contre les épaufrures.
- 5) La fourniture d'échantillons.
- 6) L'implantation de ses ouvrages.

00.202 Coordination avec les autres corps d'état

Pose des cloisons et doublages avant mise en place des revêtements de sols, et de plancher à plancher (sous face de dalle de retombée de poutre).

L'entrepreneur doit l'implantation des cloisons et la mise en oeuvre des huisseries et bâtis des portes intérieures et trappes qui seront posées en même temps que les cloisons, à charge aux deux entrepreneurs concernés de s'entendre sur les approvisionnements.

L'entrepreneur du présent lot doit tous les renforts nécessaires dans ces cloisons et doublages, pour permettre une fixation efficace de tous les ouvrages, quelque soient leurs poids, leur type d'ouvrants, ... (portes, châssis,)

L'entrepreneur doit les réservations, pour passage des gaines des lots techniques, et pour mise en place de grilles de ventilation et d'amenée d'air.

La pose de ces grilles est à la charge du titulaire du présent lot (seule la fourniture des grilles est à la charge des lots techniques concernés).

Le nettoyage nécessaire du support est à prévoir au titre du présent lot (dépoussiérage, nettoyage, lavage à l'eau, séchage,)

L'Entrepreneur du présent lot fournira au prestataire du lot Gros-Oeuvre, tous renseignements, plans, gabarits éventuels, pour implantation des trous à réserver, et toutes incorporations tels que taquets, goujons, douilles pour mise en place dans les coffrages.

Il effectuera tous scellements et calfeutrements.

L'exécution et la mise en oeuvre des faux plafonds comprennent toutes les sujétions de découpes et de chevêtres nécessaires à l'installation des bouches de soufflage ou de reprise, ainsi que des luminaires.

L'entreprise du présent lot prendra toutes dispositions nécessaires à la coordination avec les autres corps d'état, en particulier :

- avec l'Entrepreneur du lot Electricité : dimensions, implantation, fixation, raccordement des luminaires, ceux-ci étant supportés par le faux plafond.
- avec l'Entrepreneur du lot Menuiseries extérieures, sur façade et accessibilité du coffre de volet roulant.
- avec l'Entrepreneur du lot Génie Climatique, pour l'implantation et la découpe des bouches d'extraction ou de soufflage.

00.303 Documents techniques généraux

Les ouvrages à exécuter doivent être conformes à la réglementation en vigueur et notamment aux Documents Techniques Unifiés (D.T.U.).

- DTU N° 25.1 *Travaux d'enduits intérieurs en plâtre*
 . Cahier des charges (juillet 1975)
 . Additif n° 1 au cahier des charges (mai 1978)
 . Additif n° 2 au cahier des charges (février 1980)
 . Cahier des clauses spéciales et mémento (avril 1966), modifiées en juillet 1975 et février 1980
 . Normes NFP 71-201-1 et 71-201-2
- DTU N° 25-222 *Plafonds fixes - Plaques de plâtre à enduire - Plaques de plâtre à parement lisse*
 . cahier des charges (février 1960)
 . norme NFP 72-201
- DTU N° 25.31 *Ouvrages verticaux de plâtrerie ne nécessitant pas l'application d'un enduit au plâtre*
 . Cahier des clauses techniques (avril 1994)
 . Cahier des clauses spéciales (avril 1994)
 . Mémento (juillet 1994)
 . Normes NFP 72-202-1, 72-202-2 et 72-202-3
- DTU N° 25.41 *Ouvrages en plaques de parement en plâtre (plaques à faces cartonées)*
 . Cahier des charges (septembre 1981)
 . Cahier des clauses spéciales (septembre 1981)
 . Normes NFP 72-203-1, 72-203-2
- DTU N° 25.42 *Ouvrages de doublage et habillage en complexes et sandwiches plaques de parement en plâtre isolant*
 . Préambule (décembre 1989)
 . Cahier des clauses techniques (décembre 1989)
 . Cahier des clauses spéciales (décembre 1989)
 . Mémento (décembre 1989)
 . Normes NFP 72-204-1, 72-204-2
- DTU N° 26.1 *Enduits aux mortiers de ciments, de chaux et de mélange plâtre et chaux aérienne*
 . Cahier des clauses techniques (mai 1990)
 . Cahier des clauses spéciales (mai 1990)
 . Normes NFP 15-201-1 / A1 (mai 1994)
 15-201-2 / A1 (mai 1994)
- DTU N° 58.1 *Plafonds suspendus*
 . cahier des clauses techniques (décembre 2008)
 . cahier des clauses spéciales (décembre 2008)
 . normes NFP 68-203-1 et 68-203-2

Conditions générales d'emploi et contrôle des éléments préfabriqués de hauteur d'étage en plâtre à parements lisses pour cloisons de distribution et de doublage (février 1976)

Normes :

- totalité des normes relatives aux ouvrages décrits au présent CCTP

Réglementation acoustique - Arrêté du 30 Juin 1999

Règles professionnelles homologuées par l'APSAD ou recommandées par les Bureaux de contrôle.

00.304 Qualité des matériaux

a) Origine des matériaux :

L'Entrepreneur doit produire toute la documentation technique nécessaire à l'appréciation de sa proposition. Il joindra en particulier toute justification concernant les agréments du CSTB pour les différents types de plafonds proposés.

b) Classement au feu des matériaux :

L'ensemble des faux plafonds, leurs matériaux constitutifs, ainsi que les matelas isolants et voiles de verre ou pare vapeur, sont classés "non inflammables" M1 ou M0.

Les suspentes des faux plafonds doivent être stables au feu de degré ½ heure.

Les procès-verbaux d'essais du C.S.T.B. seront produits par l'Entrepreneur pour tous les matériaux dont l'utilisation est envisagée.

c) Conformité à la réglementation contre les risques de panique et d'incendie :

Les matériaux et procédés de mise en oeuvre devront satisfaire aux prescriptions applicables aux établissements recevant du public.

En particulier, seront respectées les prescriptions des services de sécurité imposant que soient visitables les gaines passées entre dalles, planchers et faux plafonds. Les combles inaccessibles et l'intervalle existant entre le plancher et les plafonds suspendus, doivent être recoupés par des éléments en matériaux de catégorie M0 ou par des parois pare-flamme ¼ heure.

Ces cellules doivent avoir une superficie maximale de 300 m², la plus grande dimension n'excédant pas 30 m.

d) Qualité acoustique du matériau :

La qualité acoustique des matériaux proposés devra pouvoir être justifiée par des essais réalisés par un laboratoire agréé. En règle générale, le coefficient d'absorption moyen dans les fréquences audibles devra être voisin de 0.70.

00.305 Prescriptions de mise en oeuvre

a) Fixations

Les systèmes de fixation en sous-face des planchers seront soumis à l'agrément préalable de l'organisme de contrôle. Les fixations au pistolet sont proscrites dans les nervures et planchers en béton préfabriqués précontraint. Les ossatures primaires ou secondaires des Faux plafonds ne prendront jamais appui sur les murs et poteaux.

b) Accessoires de montage

Les tiges filetées, suspentes, rails, clips, crochets et entretoises, sont galvanisés.

c) Parements des matériaux

A l'exception des plafonds plâtre réalisés par l'Entrepreneur et qui recevront une peinture à la charge du peintre, les matériaux mis en oeuvre seront livrés entièrement finis avec revêtements comme suit :

- Peinture ou revêtement plastique mince conservant aux matériaux leur pouvoir absorbant pour les dalles de fibres minérales
- Laque thermodurcissable, teinte au choix du Maître d'Oeuvre, dans la gamme des nuances du fabricant pour les éléments métalliques
- Pour les profilés apparents : protection par laque thermodurcie, teinte au choix du Maître d'Oeuvre dans la gamme du fabricant

d) Calepinage

Les plans de calepinage des faux plafonds seront soumis à l'agrément préalable du Maître d'Oeuvre.

L'arrêt du faux plafond sur la périphérie du local ou de l'espace aménagé se fera toujours par l'intermédiaire d'un profil de rive formant joint creux.

Les faux plafonds comporteront des joints de dilatation correspondant à ceux de l'ossature des bâtiments.

e) Conditions de pose

Elles seront conformes aux prescriptions des fabricants pour tous les faux plafonds manufacturés.

Il est précisé que le présent lot aura à sa charge toute paroi verticale ou inclinée nécessaire à la fermeture d'un espace entre faux plafond et structure (lanterneaux et ressauts de faux plafond en particulier).

f) Essais

L'Entrepreneur sera tenu de procéder ou de faire procéder à ses frais, par des spécialistes et en présence du Maître d'Oeuvre ou de son représentant aux prélèvements, études de laboratoire, essais sur chantier ou en usine, prescrits par le Maître d'Oeuvre ou le Bureau de Contrôle.

L'Entrepreneur fournira le personnel, le matériel et les matériaux nécessaires aux essais et épreuves.

00.306 Agréments

Les ouvrages considérés comme non traditionnels auxquels aucun DTU n'est applicable doivent, sauf prescription contraire du présent CCTP, bénéficier d'un agrément du CSTB dont l'avis technique doit obligatoirement avoir fait l'objet d'une acceptation des Assureurs.

L'entrepreneur doit pour les ouvrages en question, fournir toutes justifications concernant les agréments des procédés utilisés.

CHAPITRE 01 – CONTRE-CLOISONS

01.1 CONTRE-CLOISONS PLATRE ACOUSTIQUES

Contre cloison constituée par une ossature métallique comprenant des rails en partie basse et en partie haute, reliés par des montants simples et doubles et recevant d'un seul côté ladite ossature, une plaque de plâtre cartonnée perforée.

Epaisseur totale : Selon plans

Epaisseur de l'ossature : Selon plans

Epaisseur de la plaque de parement : 13 mm.

Mise en place de plancher bas au plancher haut, avec, dans l'épaisseur de l'ossature, matelas de laine de roche, surfacé d'un voile de verre de couleur noire épaisseur minimale $6 + 12 = 18$ cm, avec résistance $R > 5.20 \text{ m}^2 \cdot \text{C}/\text{W}$.

Mise en oeuvre de l'ossature métallique, selon les prescriptions du fabricant, notamment en ce qui concerne les fixations des rails en fonction des différents types de support, et en ce qui concerne l'écartement et le doublage des montants en fonction de la hauteur du doublage.

Plaques de parement à bords amincis, pour permettre la dissimulation des joints par bande d'armature collée entre deux enduits garnissants suivant les prescriptions du fabricant par tous éléments formant pièces de liaison entre les planchers, murs, plafonds ou panneaux de cloisons entre eux.

Prévoir, pour les éléments de contre-cloison, les sujétions suivantes :

- **double ossature permettant de créer un vide technique entre le pare vapeur et les plaques de parement**
- **fourniture et pose d'un pare vapeur formant barrière d'étanchéité à l'air**
- renforcements éventuels de l'ossature pour fixation d'appareils ou matériels en accord avec les entrepreneurs des lots concernés (renforts pour ventouses de portes notamment...)
- liaison de l'ossature avec les huisseries et menuiseries
- protection en pied des panneaux par un polyane de 100 microns, de largeur suffisante pour dépasser, après relevé, le sol fini d'au moins 2 cm
- épaisseur d'isolant thermique plus faible devant poteau
- ossature adaptée au support en charpente métallique ou en maçonnerie

Produit de référence répondant aux spécifications et donné à titre indicatif : PLACOSTYL et GYPTONE LINE 6 de PLACOPLATRE.

Mode de métré : au m²

Position : Selon plans Architecte et repérage correspondant, sur maçonnerie ou bardage, en particulier :

- Salle A, B, D (partie haute uniquement)
- Salle C (parties haute et basse)

01.2 CONTRE-CLOISONS CIMENT

Contre cloison constituée par une ossature métallique comprenant des rails en partie basse et partie haute, reliés par des montants simples et doubles, et recevant d'un seul côté de ladite ossature, une plaque de ciment.

Epaisseur totale : Selon plans

Epaisseur de l'ossature : Selon plans

Epaisseur de la plaque de parement : 13 mm.

Mise en place du plancher bas au plancher haut, avec matelas isolant laine de verre de $6 + 12 = 18$ cm minimum dans l'épaisseur de l'ossature, avec résistance $R > 5.20 \text{ m}^2 \cdot \text{C}/\text{W}$.

Mise en place de l'ossature métallique selon les prescriptions du fabricant, notamment en ce qui concerne les fixations des rails en fonction des différents types de support, et en ce qui concerne l'écartement et le doublage des montants en fonction de la hauteur du doublage.

Plaques de parement en ciment, adaptées pour permettre la dissimulation des joints par bande d'armature en fibre de verre, collée entre deux enduits ciment garnissants suivant les prescriptions du fabricant par tous éléments formant pièces de liaison entre les planchers, murs, plafonds ou panneaux de cloisons entre eux.

Prévoir, pour les éléments de contre-cloison, les sujétions suivantes :

- **double ossature permettant de créer un vide technique entre le pare vapeur et les plaques de parement**
- **fourniture et pose d'un pare vapeur formant barrière d'étanchéité à l'air**
- renforcements éventuels de l'ossature pour fixation d'appareils ou matériels en accord avec les entrepreneurs des lots concernés (renforts pour ventouses de portes notamment...)
- liaison de l'ossature avec les huisseries et menuiseries
- protection en pied des panneaux par un polyane de 100 microns, de largeur suffisante pour dépasser, après relevé, le sol fini d'au moins 2 cm
- épaisseur d'isolant thermique plus faible devant poteau
- ossature adaptée au support en charpente métallique ou en maçonnerie

Produit de référence répondant aux spécifications et donné à titre indicatif : KNAUF (plaques AQUAPANEL).

Mode de métré : au m2.

Position : Selon plans Architecte :

- pour doublage sur maçonnerie ou bardage, uniquement dans les locaux humides (vestiaires, douches, sanitaires, wc)
- pour tous les doublages dans les 4 grandes salles sur les 2.10 m de hauteur les plus bas

01.3 CONTRE-CLOISONS PLATRE

Contre cloison constituée par une ossature métallique comprenant des rails en partie basse et partie haute, reliés par des montants simples et doubles, et recevant d'un seul côté de ladite ossature, une plaque de plâtre recouverte sur ses deux faces d'une feuille de carton. Prévoir des plaques haute dureté.

Épaisseur totale : selon plans

Épaisseur de la plaque de parement : 13 mm.

Mise en place du plancher bas au plancher haut, avec matelas isolant d'épaisseur 6 + 12 = 18 cm pour assurer la résistance thermique $R > 5.20 \text{ m}^2 \cdot \text{C}/\text{W}$.

Mise en place de l'ossature métallique selon les prescriptions du fabricant, notamment en ce qui concerne les fixations des rails en fonction des différents types de support, et en ce qui concerne l'écartement et le doublage des montants en fonction de la hauteur du doublage.

Plaques de parement à bords amincis pour permettre la dissimulation des joints par bande d'armature collée entre deux enduits garnissants suivant les prescriptions du fabricant par tous éléments formant pièces de liaison entre les planchers, murs, plafonds ou panneaux de cloisons entre eux.

Prévoir, pour les éléments de contre-cloison, les sujétions suivantes :

- **double ossature permettant de créer un vide technique entre le pare vapeur et les plaques de parement**
- **fourniture et pose d'un pare vapeur formant barrière d'étanchéité à l'air**
- renforcements éventuels de l'ossature pour fixation d'appareils ou matériels en accord avec les entrepreneurs des lots concernés (notamment ventouses de portes, appareils sanitaires,)
- liaison de l'ossature avec les huisseries et menuiseries
- protection en pied des panneaux par un polyane de 100 microns, de largeur suffisante pour dépasser, après relevé, le sol fini d'au moins 2 cm
- épaisseur d'isolant thermique plus faible devant poteau
- ossature adaptée au support en charpente métallique ou en maçonnerie

Produit de référence répondant aux spécifications et donné à titre indicatif : PLACOSTYL de PLACOPLATRE.

Mode de métré : au m2.

Position : Selon plans Architecte, pour tous les doublages non traités aux articles précédents, sur maçonnerie ou bardage en particulier :

- pour doublage sur maçonnerie ou bardage

CHAPITRE 02 – CLOISONS

02.1 CLOISONS EN PLAQUES DE PLATRE LOCAUX HUMIDES

Cloisons coupe-feu ½ heure constituées par une ossature métallique avec profilés du fabricant comprenant des rails en partie basse et partie haute reliés par montants simples et doubles et recevant de part et d'autre de ladite ossature deux plaques en mélange de ciment allégé par des billes de polystyrène, avec parements en grilles et voile de verre.

Epaisseur totale : 72 mm.

Epaisseur des rails : 48 mm.

Epaisseur des plaques : 12.5 mm (1 plaque de parement sur chaque face).

Mise en place entre plaques d'un matelas de laine minérale d'épaisseur adaptée pour que la cloison assure un affaiblissement acoustique de 49 dB.

Mise en oeuvre de l'ossature métallique selon les prescriptions du fabricant, notamment en ce qui concerne les fixations des rails en fonction des différents types de support et en ce qui concerne l'écartement et le doublage des montants, en fonction de la hauteur de la cloison.

Plaques de parement à bords droits. Joints entre plaques traités au joint colle polyuréthane.

Pose suivant les prescriptions du fabricant par tous éléments formant pièces de liaison entre les planchers, murs, plafonds ou panneaux de cloison entre eux.

Prévoir la réalisation d'une bande d'étanchéité en pieds, et en partie courante d'une sous couche de protection à la pénétration de l'eau.

Prévoir pour les éléments de cloison, les sujétions suivantes :

- Renforcements éventuels de l'ossature pour fixation d'appareils ou matériels en accord avec les Entrepreneurs des lots concernés. (renforts pour ventouses de portes notamment...)
- Liaisons de l'ossature avec les huisseries et menuiseries
- Protection en pied des panneaux assurée par un polyane de 100 microns, de largeur suffisante pour dépasser après relevé, le sol fini d'au moins 2 cm
- Degré coupe-feu ½ heure

En séparatif avec le local technique 17, prévoir au titre du présent article cloisons coupe feu 1 heure, épaisseur 98mmn avec 2 plaques de chaque côté de la cloison.

Produit de référence répondant aux spécifications et donné à titre indicatif : PLACOSTYL et PLACOCEM de PLACOPLATRE.

Mode de métré : m2.

Position : Selon plans Architecte, toutes cloisons de locaux humides détaillés à l'article 01.2

02.2 CLOISONS EN PLAQUES DE PLATRE

Cloisons coupe-feu ½ heure constituées par une ossature métallique avec profilés du fabricant comprenant des rails en partie basse et partie haute reliés par montants simples et doubles et recevant de part et d'autre de ladite ossature deux plaques standard recouvertes sur leurs deux faces d'une feuille de carton.

Epaisseur totale : 72 mm.

Epaisseur des rails : 48 mm.

Epaisseur des plaques de parement : 12.5 mm (1 plaque de parement sur chaque face).

Mise en place entre plaques d'un matelas de laine minérale d'épaisseur adaptée pour que la cloison assure un affaiblissement acoustique de 49 dB.

Mise en oeuvre de l'ossature métallique selon les prescriptions du fabricant, notamment en ce qui concerne les fixations des rails en fonction des différents types de support et en ce qui concerne l'écartement et le doublage des montants, en fonction de la hauteur de la cloison.

Plaques de parement à bords amincis pour permettre la dissimulation des joints par bande d'armature collée entre deux enduits garnissant suivant les prescriptions du fabricant par tous éléments formant pièces de liaison entre les planchers, murs, plafonds ou panneaux de cloison entre eux.

Prévoir pour les éléments de cloison, les sujétions suivantes :

- Renforcements de l'ossature pour fixation d'appareils ou matériels en accord avec les Entrepreneurs des lots concernés. (renforts pour ventouses de portes notamment...)
- Liaisons de l'ossature avec les huisseries et menuiseries
- Protection en pied des panneaux assurée par un polyane de 100 microns, de largeur suffisante pour dépasser après relevé, le sol fini d'au moins 2 cm
- Degré coupe-feu ½ heure

Produit de référence répondant aux spécifications et donné à titre indicatif : PLACOSTYL de PLACOPLATRE.

Mode de métré : m2.

Position : Selon plans Architecte, toutes cloisons intérieures non traitées précédemment, y compris en imposte des châssis et cloisons vitrées.

CHAPITRE 03 - PLAFONDS

03.0 GENERALITES

Les faux plafonds seront à fixer en sous face de dalle, ou de charpente

Les liaisons entre faux plafonds et charpente seront de finition très soignée, et conformes aux détails des plans et coupes du dossier Architecte.

Les sujétions et les coûts liés à ces prestations sont réputés inclus dans les prix unitaires.

03.1 PLAFOND PLAQUES DE PLATRE

Faux plafond non démontable, réalisé en plaques de plâtre cartonnées pleines, vissées sur une ossature métallique. **Prévoir une double ossature permettant de créer un vide technique entre le pare vapeur et les plaques de parement, ainsi que la fourniture et pose d'un pare vapeur formant barrière d'étanchéité à l'air**

Ossature réalisée en suspentes et profilés acier galvanisé, avec entraxes et dispositifs de suspension conformes à la réglementation et aux prescriptions du fabricant.

Plaques de plâtre (épaisseur 12.5 mm) à bords amincis pour permettre leur jointage, par bandes à joint et enduit approprié.

Prévoir profils de rives et toutes sujétions de mise en oeuvre pour incorporation de luminaires, façon de trappes, retombées, etc.

Détails selon plans et coupes du dossier Architecte.

Fourniture et pose au-dessus des plaques de plâtre, d'un vide technique formant plénum, puis d'un pare vapeur formant barrière d'étanchéité à l'air.

Produit de référence, répondant aux spécifications, et donné à titre indicatif : PLACOSTYL de PLACOPLATRE.

Mode de métré : au m2.

Position : Selon plans Architecte, et tableaux de repérage des prestations.

03.2 PLAFOND PLAQUES DE PLATRE COUPE FEU 1 H

Faux plafond non démontable coupe feu 1 h, réalisé avec 2 plaques de plâtre cartonnées pleines, vissées sur une ossature métallique

Prévoir une double ossature permettant de créer un vide technique entre le pare vapeur et les plaques de parement, ainsi que la fourniture et pose d'un pare vapeur formant barrière d'étanchéité à l'air

Ossature réalisée en suspentes et profilés acier galvanisé, avec entre axes et dispositifs de suspension conformes à la réglementation et aux prescriptions du fabricant.

Plaques de plâtre (épaisseur 13 mm) à bords amincis pour permettre leur jointage, par bandes à joint et enduit approprié.

Fourniture et pose au-dessus des plaques de plâtre, d'un vide technique formant plénum, puis d'un pare vapeur formant barrière d'étanchéité à l'air.

Prévoir profils de rives et toutes sujétions de mise en oeuvre pour incorporation de luminaires, façon de trappes, retombées, tout en conservant le critère coupe feu 1 h du plafond.

Détails selon plans et coupes du dossier Architecte.

Produit de référence, répondant aux spécifications, et donné à titre indicatif : STIL PRIM de PLACOPLATRE.

Mode de métré : au m2.

Position : Selon plans Architecte, et tableaux de repérage des prestations.

03.3 BAFFLE ACOUSTIQUE

Fourniture et pose de coussins acoustiques, ainsi constituées :

- coussins en mousse absorbante acoustique
- protection par une enveloppe textile tendue sur arceau métallique
- dispositif de suspension composé de câbles verticaux en acier laqué, avec système d'ancrage adapté.

Les coussins devront bénéficier d'un PV de réaction au feu M1.

Teinte au choix du maître d'oeuvre dans la gamme du fabricant

Détails selon plans et coupes du dossier Architecte

Compris toutes sujétions de mise en oeuvre conforme aux exigences du fabricant

Produit de référence, répondant aux spécifications, et donné à titre indicatif : Coussins ABSO de chez TEXAA

Dimensions : 180cm x 125cm x 9.5cm

Mode de métré : à l'unité

Position : Selon plans Architecte, pour baffles acoustiques dans le hall et et les circulations

03.4 TRAPPE DE VISITE

Fourniture de trappes de visite à insérer dans le faux plafond.

Trappes en tôle d'acier prélaqué, teinte au choix du Maître d'oeuvre, compris toutes sujétions de mise en oeuvre (fixation, vissage, feuillure, etc.)

Prévoir toutes sujétions de respect de la RT 2012 (membrane détachée à l'air, liaison étanche à l'air, ...)

Dimensions : 0.60 m x 0.60 m.

Mode de métré : à l'unité (prévoir une quantité forfaitaire de 5 unités).

Position : A détailler à l'exécution.

03.5 HABILLAGES DIVERS

Habillages verticaux non démontables, réalisés en plaques de plâtre cartonnées pleines, vissées sur une ossature métallique.

Ossature réalisée en suspentes et profilés acier galvanisé, avec entraxes et dispositifs de suspension conformes à la réglementation et aux prescriptions du fabricant.

Plaques de plâtre (épaisseur 12.5 mm) à bords amincis pour permettre leur jointage, par bandes à joint et enduit approprié.

Fourniture et pose en face non apparente, d'un matelas isolant de laine minérale d'épaisseur suffisante pour atteindre un coefficient thermique $R \geq 5.20 \text{ m}^2 \text{ }^\circ \text{C} / \text{W}$, surfacé des deux cotés d'un voile de verre de couleur noire.

Prévoir profils de rives et toutes sujétions de mise en oeuvre pour incorporation de luminaires, façon de trappes, retombées, etc.

Détails selon plans et coupes du dossier Architecte.

Produit de référence, répondant aux spécifications, et donné à titre indicatif : PLACOSTYL de PLACOPLATRE.

Mode de métré : à l'ensemble.

Position : Selon plans Architecte, pour toutes retombées verticales diverses, et notamment : retombées de faux plafond, cheminées sous lanterneaux, ...

CHAPITRE 04 – OUVRAGES DIVERS

04.1 POSE DES HUISSERIES DE PORTES

Pose d'huisseries, fournis par l'Entrepreneur titulaire du lot Menuiserie bois, par incorporation au montage des cloisons, compris toutes fixations et renforts. Au titre du présent article, prévoir joint entre huisserie et cloisons ou murs.

Mode de métré : à l'unité

Position : Selon plans Architecte, sur toutes cloisons, pour portes intérieures, châssis intérieurs, portes de placard, portes de façades de gaines, trappes, ...

04.2 JOINT ACRYLIQUE

Fourniture et mise en œuvre de joints acryliques, exécutés au doigt mouillé et propre.

Mode de métré : à l'ensemble.

Position : Selon plans Architecte, en particulier, sur toute périphérie de l'ensemble des menuiseries intérieures et extérieures, en périphérie des faux plafonds, en périphérie des faïences,

04.3 HABILLAGE DES DESCENTES DE CHUTE

Habillages des chutes et des canalisations verticales, constitués par une ossature métallique avec profilés du fabricant comprenant des rails en partie basse et partie haute reliés par montants simples et doubles et recevant d'un seul côté de ladite ossature une plaque recouverte sur ses deux faces d'une feuille de carton.

Epaisseur totale : 60.5 mm.

Epaisseur des rails : 48 mm.

Epaisseur des plaques de parement : 12.5 mm.

Mise en place, coté non apparent, d'un matelas de laine de roche de 100 mm d'épaisseur.

Mise en oeuvre de l'ossature métallique selon les prescriptions du fabricant, notamment en ce qui concerne les fixations des rails en fonction des différents types de support et en ce qui concerne l'écartement et le doublage des montants en fonction de la hauteur des habillages.

Plaques de parement à bords amincis pour permettre la dissimulation des joints par bande d'armature collée entre deux enduits garnissant suivant les prescriptions du fabricant par tous éléments formant pièces de liaison entre les planchers, murs, plafonds ou panneaux de cloison entre eux.

Protection en pied des panneaux assurée par un polyane de 100 microns, de largeur suffisante pour dépasser après relevé, le sol fini d'au moins 2 cm.

Produit de référence répondant aux spécifications et donné à titre indicatif : PLACOSTYL de PLACOPLATRE.

Mode de métré : au ml suivant sections

Position : a) Selon plans Architecte et plans techniques, pour habillage des descentes de chute.

b) Prévoir une quantité forfaitaire de 20ml (dimensions intérieures 20cm x 20cm)

04.4 SOFFITE

Fourniture et pose de soffites cache gaine composées comme suit :

- ossature métallique en acier galvanisé, type Placoplâtre ou similaire
- parements en plaques de plâtre à peindre, fixées sur l'ossature métallique. Dissimulation des joints par bande d'armature collée entre 2 enduits garnissants

Mise en place, coté non apparent, d'un matelas de laine de roche de 100 mm d'épaisseur.

Mise en oeuvre conforme aux sujétions du fabricant, compris toutes sujétions de fixations, suspentes, angles, etc.

Produit de référence répondant aux spécifications et donné à titre indicatif : PLACOSTYL de PLACOPLATRE.

Mode de métré : au ml suivant sections

Position : Selon plans Architecte et plans techniques, pour soffites horizontales.